



SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE - *Justice*

FO Justice PJJ – Tel : 06.15.47.40.45 – Courriel : snfopjj@outlook.fr

EPM PORCHEVILLE

LEVÉE DU PRÉAVIS DE GRÈVE ILLIMITÉ DES ENGAGEMENTS CONCRETS OBTENUS

Suite au préavis de grève illimité déposé par **FO Justice PJJ** pour l'EPM de Porcheville, une réunion de négociation s'est tenue en présence du Directeur interrégional, du Secrétaire général, de la Directrice des ressources humaines et du Directeur territorial des Yvelines.

L'ensemble des revendications portées par FO Justice PJJ a été examiné avec attention.

La Direction interrégionale partage le constat d'une situation dégradée, reconnaît la nécessité d'intervenir et a apporté des réponses favorables sur la quasi-totalité des points soulevés.
Des engagements précis ont été actés.

EFFECTIFS : RECRUTEMENTS OBTENUS

Décisions actées :

- 2 recrutements pour atteindre l'effectif cible
 - 1 poste éducateur supplémentaire pérennisé
- **3 recrutements validés**

CONTRACTUELS : STABILISATION CONFIRMÉE

Décisions actées :

- poursuite des contrats longs
- CDI pour les agents éligibles
- reconnaissance par la DIR des difficultés d'attractivité du service

DIRECTION DE SERVICE ET CADRE DE PROXIMITÉ : VALIDÉ

Décisions actées :

- **recrutement d'un directeur de service sur contrat de 18 mois dans l'attente du retour du titulaire**
- entretiens de recrutement déjà engagés
- à défaut : appel à candidatures pour mise en place d'un faisant fonction
- reconnaissance par la DIR de la nécessité impérative d'un pilotage stabilisé

Concernant le cadre de proximité :

→ **réintégration confirmée du cadre de proximité précédemment écarté**

DÉPLACEMENT DU DIR ET SOUTIEN AUX ÉQUIPES : VALIDÉ

Décisions actées :

- déplacement immédiat du Directeur territorial
- déplacement du Directeur interrégional programmé dans les prochains jours
- rencontre des équipes
- écoute formalisée des difficultés professionnelles
- soutien institutionnel affirmé

PROTOCOLE ÉCRIT D'ARTICULATION DES MISSIONS : VALIDÉ

Décisions actées :

- **élaboration d'un protocole écrit** avec la Direction territoriale, le chef d'établissement et les équipes
- clarification des périmètres d'intervention
- définition des tâches et responsabilités
- cadrage des modalités téléphonie / interphonie / activités
- règles de fonctionnement formalisées et partagées

→ **Suivi inscrit en CSA 78**

La mobilisation des personnels a permis de poser clairement les difficultés du service. **FO Justice PJJ** prend acte de l'examen attentif et sérieux de la Direction interrégionale.

FO Justice PJJ salue une nouvelle fois la mobilisation des personnels de l'EPM de Porcheville résolument attachés dans la défense de leurs missions.

FO Justice PJJ restera aux côtés des agents, titulaires et contractuels, pour défendre leurs conditions de travail et porter leurs revendications avec force.



FO Justice PJJ – le 10 février 2026

*Notre **FOR**ce, c'est vous
Pour une rémunération et des conditions de travail dignes*